Règlements

Tous les niveaux

Révision : 2023/05/30

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Sommaire des changements

Date	Changement effectué
2014/08/13	*Révision globale des règlements et nouvelle mise en page*
2014/10/11	*Modification du critère ratio patineur/entraineur sur le semi-privée*
2015/08/06	*Révision globale des règlements :* ***Tous les niveaux :*** *Précision sur la tenue vestimentaire des patineurs d'autres clubs.* *Précision sur les remboursements* *Ajouter un élément concernant la formulation d'une plainte* ***École Patinage Plus :*** *Ajouter Pré-Patinage plus aux noms des écoles* *Précision sur le délai de remboursement* ***École Enseignement de groupe :*** *Modifier le nom de l'école pour Pré-Junior* *La section a été complètement révisée* ***École privée :*** *Précision sur la tenue vestimentaire des patineurs* *Modification du délai concernant les pratiques de danse pour les tests* *Mise en place de pastilles pour les nouveautés et de la couleur pour indiquer la différence avec les anciens critères.*
2017/07/24	*Révision sur la tenue vestimentaire permis au club.* *Révision des critères d'admissibilité à l'inscription pour les niveaux Pré-Junior, Inter et Senior.* *Pastilles pour les nouveautés et de la couleur pour indiquer la différence avec les anciens critères.*
2018/08/01	*Harmonisation des noms de catégorie pour refléter la nouvelle appellation* *La règle du nombre d'élèves par entraineurs sur les écoles privées a été abolie* *Le temps de stroking au début du style libre a été augmenté* ***Tenue vestimentaire :*** *Ajout d'une semaine couleur à tous les mois* *Ajout d'une précision lors du changement de catégorie* *Simplifié les critères d'acception pour les Star 3, 4 et Star 5 et plus. Éliminé le critère du 1er novembre.*
2019/07/11	*Révision globale des règlements* *Enlevé les mentions de strocking* *Assouplie les critères pour être acceptée sur le Star* ***1, 2*** *Ajouté des critères pour être acceptée sur le Star 3, 4* *Ajouté une mention concernant les patineurs de 18 ans sur le Star 5 et plus*
2023-05-30	*Révision globale des règlements* *Ajouter des critères pour l'accès aux chambres* *Ajouter des critères pour avertissements, incluant parents,* *Modifier le code vestimentaire pour la nouvelle réalité;* *Retirer des vieux règlements – non plus applicables*

Règlements pour tous les niveaux

- ***Aucune impolitesse envers les entraîneurs, les personnes bénévoles, les autres patineurs et les parents n'est tolérée***
- *L'horaire est sujet à changement sans préavis. Surveillez notre site Web ou Facebook.*
- *Aucun homme n'est admis dans la chambre 4, sauf les patineurs et entraîneurs professionnels.*
- *Les cheveux doivent être attachés. La gomme à mâcher, la nourriture et toutes boissons (à l'exception de l'eau), jeans et cellulaires (sauf pour mettre de la musique seulement) sont interdits sur la glace. Le iPod/Cellulaire est toléré pour les solos, mais avec un seul écouteur*
- *Pour tous les patineurs n'ayant pas réussi l'étape 5, le port du casque de hockey est obligatoire (**voir les règlements de Patinage Canada : www.skatecanada.ca**)*
- *Les patineurs doivent arriver quinze (15) minutes avant le début des cours et être présents pour la période d'échauffement. Les patineurs doivent quitter la glace dès le signal sonore et sortir par les portes désignées par les entraîneurs*
- *Les patineurs d'un autre club de patinage doivent porter la veste de leur club ou une veste noire et respecter le code vestimentaire du CP RDP pour patiner sur nos heures de glaces.*
- *Les patineurs doivent se relever rapidement après une chute*
- *Aucun parent n'est toléré sur le côté non vitré de la patinoire*
- *Un remboursement peut être obtenu après un délai de 3 semaines de la date d'inscription (le coût de la carte de Patinage Canada, selon le tarif en vigueur, est exclu du remboursement)*
- *Par mesure de sécurité, les portes doivent demeurer fermées en tout temps*
- *Le club n'est pas responsable des objets perdus ou volés*
- *Aucun objet n'est toléré sur le bord de la bande (sauf les protèges lames)*
- *Aucun enfant de moins de 18 ans n'a le droit d'assister aux assemblées du Club de patinage RDP ni à l'assemblée générale annuelle*
- *Un patineur ayant des comptes en souffrance ne peut pas être admissible pour le Gala méritas, ni le spectacle de fin d'année.*
- *Pour tout comportement dérangeant sur la patinoire ou hors glace ou non-respect des règlements, les règles sont les suivantes:*
  - *1er avertissement : Avertissement verbal au patineur et aux parents concernés.*
  - *2e avertissement : Expulsion de la glace immédiatement du patineur et/ou expulsion du parent de l'aréna.*
  - *3e avertissement : Expulsion durant une semaine ou selon la décision du Conseil d'administration*

  Dépendant de la gravité de la situation, le CA se réserve le droit d'expulser le patineur et/ou le parent concerné dès le premier avertissement.

- *Si une personne veut formuler une plainte sur une situation particulière, il devra le faire par écrit. La lettre ne doit pas être anonyme, sinon elle sera rejetée. En recevant cette lettre, le CP RDP s'engage à rencontrer les personnes impliquées au moment qui conviendra à tous. S'il n'y a pas de lettre de plainte, aucun suivi ne sera fait.*

- ***Communication aux parents et patineurs :*** *Pour être informé sur des nouvelles du club, consulter régulièrement vos courriels, la vitre du club du CP RDP près de la sortie de l'aréna, notre site Web (www.cpardp.ca) et la page Facebook du CP RDP.*

Règlements - Écoles Pré-Patinage et Patinage Plus

- *Pour les débutants (école PPP et PP, filles et garçons), le costume du club est obligatoire. La commande doit se faire à l'inscription.*
- *(…)*
- *Les effets personnels des patineurs (casques de hockey, mitaines, vêtements, protèges lames, etc.) doivent être bien identifiés.*
- *Les patins doivent être en bon état (patins avec lacets de préférence et en cuir) et doivent être aiguisés régulièrement. Après environ douze (12) heures de patinage.*
- *Aucune sortie n'est permise pendant les pratiques. Les parents doivent donc voir à envoyer leur enfant à la toilette avant le début du cours.*
- *S'il y a un problème quelconque, vous devez vous adresser à l'**ENTRAÎNEUR PROFESSIONNEL** et non à l'assistant(e) de programme*
- *Les parents doivent être assis dans les estrades afin de laisser libres les accès à la glace.*
- *Si un patineur pleure pendant trois (3) cours consécutifs après la date d'inscription, il sera exclu et une entente devra être faite avec les membres du conseil d'administration. Nous lui rembourserons son inscription excluant le coût de la carte patinage Canada, selon le tarif en vigueur.*
- *Le patineur doit être d'âge mineur pour patiner sur les écoles Patinage Plus et pré-Patinage plus*
- *Le patineur qui arrive en retard de plus de dix (10) minutes attend l'autorisation du directeur de l'école concerné avant d'embarquer sur la glace.*

Ne pas laisser votre enfant seul à l'aréna.

Règlements - Pré-Star

- *Uniquement des patineurs d'étapes sont permis sur le Pré-Star. **Aucun test Star passé avant le 31 décembre de l'année en cours**.*
- *Le patineur doit être d'âge mineur pour patiner sur le Pré-Star*
- *Le port du pantalon leggings(moulant) noir est accepté pour le Pré-Star.*
- *Le chandail du club, le manteau du club, le costume des écoles Patinage Plus, la jupe de patin, la robe de patin ainsi que le short court est accepté pour le Pré-Star.*
- *Le patineur ne peut pas patiner seul. Il doit toujours être accompagné de son entraineur en tout temps.*
- *Aucune sortie n'est permise pendant les pratiques*

- *C'est aux parents de choisir leur entraîneur ainsi que d'acquitter ses frais.*

Règlements - Écoles privées

- *Les vêtements suivants sont permis pour les écoles privées :*
    - *Le port du pantalon leggings (moulant) noir*
    - *Le port du pantalon noir avec un appliqué dessus. Pantalon que l'on trouve à l'un de ces 3 magasins : La maison du patin, Lulu Lemon, Hyba, etc.*
    - *Le port du short noir.*

- *Le port de la veste du club est obligatoire jusqu'à la fin de la saison ;*

- *Les patineurs ne doivent pas nuire lors de la pratique d'un solo et doivent se relever rapidement après une chute. Pas de regroupement sur la glace durant les sessions ;*

- *Aucune pratique sur les autres écoles n'est tolérée quand c'est réservé pour ce groupe. Exemple :*

    - *Star 1, 2 patinant sur Star 3, 4 ou Star 5,+*
    - *Star 3, 4 patinant sur Star 1, 2 ou Star 5,+*
    - *Star 5,+ patinant sur Star 1, 2 ou Star 3, 4*

- *Le coût d'une parcelle est de 10 $ pour un bloc pour les patineurs du club et 15 $ pour les patineurs des autres clubs ;*

- *L'ordre de la musique : 2 patineurs avec entraîneurs pour 1 patineur sans entraîneur. Le patineur peut avoir son solo 2 fois par session si le temps le permet. 1 programme court + 1 programme long = 2 solos.*

- *Après chaque session senior, les trous sur la glace doivent être bouchés 5 minutes avant la fin.*

- *Tous les cours annulés par le CP RDP (test) pour les écoles privées (Star 1,2, Star 3,4 et Star 5,+) peuvent être remplacés dans les six (6) jours qui suivent ou qui précèdent la journée de l'annulation. Pour ce faire, les entraîneurs doivent s'assurer de la disponibilité de la glace auprès des directeurs (trices) de programmes. Les jours fériés, les tournois, etc. ne sont pas remplacés.*

Règlements - Écoles privées (suite)

- *Le patineur qui réussit son test avant le 31 décembre de la présente saison peut transférer au niveau supérieur s'il le désire, mais doit en aviser un membre du CA par écrit ou courriel au cpardp@hotmail.com*

  Niveau des écoles :

- ***Star 1, 2***
  - *Dois avoir réussi l'étape 2.*

- ***Star 3, 4***
  - *Pour les patineurs qui veulent s'inscrire ou changer de catégorie pour Star 3, 4, peuvent le faire, s'ils respectent un des critères suivants :*
    - *Star 3 Style libre complété*
    - *Star 3 Danse et Habilité complété*
    - *13 ans au 1er septembre de la saison en cours et avoir réussi un Star 3 complété en style libre OU Star 3 en danse et habiletés complétés.*
- ***Star 5 et plus***
  - *Pour les patineurs qui veulent s'inscrire ou changer de catégorie pour Star 5 et plus, peuvent le faire, s'ils respectent un des critères suivants :*
    1. *Star 5 style libre complété*
    2. *Équivalent Junior Argent danse et habilité complété*
    3. *16 ans au 1er septembre de la saison en cours avec ½ Star 4*
    4. *18 ans au 1er septembre de la saison en cours. (Le niveau du patineur sera évalué pour le spectacle)*